

RALLYE RÉGATE DES 3 BAIES

LE 02 & 03 MAI 2026

**DE BOULOGNE-SUR-MER
À SAINT-VALERY-SUR-SOMME**

**INSCRIPTION SUR YCB.FR (10€)
RALLYE OU RÉGATE AU CHOIX**



**CO-ORGANISÉ
PAR LE YCB
ET LE SNV**



Avec la participation du CDV Pas-de-Calais & Somme

RALLYE RÉGATE

DES 3 BAIES

VENDREDI 1ER MAI

Rallye de St-Valéry/Somme à
Boulogne-sur-Mer

VENDREDI 1ER MAI - 19H

Briefing départ et moment
convivial à Boulogne-sur-Mer

SAMEDI 02 MAI - 6H15

Départ de Boulogne-sur-Mer

SAMEDI 02 MAI - 16H

Visite guidée de St-Valéry/Somme

SAMEDI 02 MAI - 20H

Buffet sur inscription

DIMANCHE 03 MAI

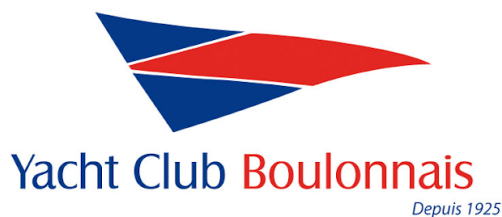
Retour libre

RÈGLEMENT DU RALLYE DES 3 BAIES

Les 01 - 02 - 03 Mai 2026

ST VALÉRY/SOMME - BOULOGNE/MER - ST VALÉRY/SOMME

CO-ORGANISÉ PAR LE YCB & LE SNV



AVEC LA PARTICIPATION DE L'AYB DU CDV PAS-DE-CALAIS ET DU CDV SOMME

Le rallye / régates se déroule, au choix des participants, en mode rallye ou en mode régates.

Pour les régatiers, la Course des 3 Baies est régie par un Avis Course et des instructions de courses spécifiques, disponibles [sur le site ycb.fr](http://ycb.fr).

Le présent document concerne les participants au RALLYE.

1. Manifestation et parcours

« Le rallye des 3 Baies » est une manifestation déclarée qui a pour but de rassembler un maximum de participants dans une ambiance conviviale. Le parcours prévu consiste en un parcours côtier reliant Boulogne/mer à Saint Valéry/ somme.

Il peut être adapté selon la météo.

2. Participants

Le Rallye des 3 Baies est ouvert à tous les voiliers de 6 mètres et plus disposant d'un armement semi-hauturier ou hauturier.

3. Procédure et droit d'inscription

Les voiliers désirant participer doivent s'inscrire [sur le formulaire d'inscription du site ycb.fr](https://www.ycb.fr). Le tarif d'inscription est fixé à 10€ par voilier. Il est demandé de s'inscrire le plus tôt possible afin de faciliter l'organisation.

4. Ralliements

Le ralliement vers Boulogne et/ou le retour vers le port d'attache ne sont pas fixés par les organisateurs et se font sous la responsabilité des skippers et de leur équipage.

5. Droits d'amarrage dans les ports

Les droits d'amarrage dans les ports sont à régler directement auprès des concessionnaires. Les ports de St Valery et Boulogne adhèrent à Transeurope Marinas.



6. Responsabilité des organisateurs

Le Rallye des 3 Baies est une manifestation déclarée. Les skippers doivent se conformer aux instructions données afin d'assurer la sécurité des participants. Il est expressément notifié que les décisions de prendre le départ et/ou de poursuivre le parcours sont de la seule responsabilité de chaque skipper en fonction de son expérience, de ses capacités, de celles de son équipage et de son bateau.

7. Obligations

Le skipper ou son représentant devra assister au briefing organisé le samedi 01 Mai avant le départ.

La veille du canal VHF de la manifestation est obligatoire pendant toute la navigation du 02 Mai. La zone de navigation est strictement limitée à la zone côtière. En aucun cas les bateaux ne sont autorisés à naviguer dans le DST.

Les participants au Rallye devront arborer le pavillon N  dans leur pataras, afin de les distinguer des participants à la Régate qui hisseront quant à eux le pavillon C .